

# Le Club de Gestion

## Le prêt PCE

Créé par les pouvoirs publics, en partenariat avec les banques, pour aider les créateurs et repreneurs d'entreprise, le Prêt à la Création d'Entreprise (PCE) est octroyé sans garanties, en complément d'un prêt bancaire ; une très bonne solution pour le financement du lancement de l'activité.

### Qu'est-ce que le PCE ?

C'est un prêt :

- De 2 000 à 7 000 €,
- Sans caution personnelle, ni garantie,
- En complément d'un concours bancaire à moyen ou long terme classique.

### Qui peut en bénéficier ?

Le PCE s'adresse à toutes les entreprises :

- en phase de création : numéro Siren attribué, à l'exception des achats de fonds de commerce éligibles sans attendre l'attribution du n° Siren, qui intervient postérieurement à l'achat,
- quel que soit leur secteur d'activité, sauf agriculture, intermédiation financière, promotion ou location financière,
- Et qui n'ont pas encore bénéficié d'un prêt bancaire égal ou supérieur à deux ans.

### Que finance le PCE ?

Il finance la trésorerie de départ, les investissements immatériels (frais commerciaux, publicité) et les aléas de démarrage. Sont éligibles tous les projets de création d'entreprise, y compris par rachat de fonds de commerce à l'intérieur d'un programme de 45 000 euros.

Il accompagne obligatoirement un concours bancaire à plus de 2 ans (financement de matériel, véhicule...) d'un montant au moins égal à 2 fois le montant du PCE.

Les caractéristiques de ce concours (taux, durée, garantie) sont librement fixées par le partenaire bancaire qui bénéficie d'une délégation de Bpifrance pour décider du PCE, bénéficiaire de la garantie de Bpifrance pour son intervention et mettre en place le contrat de prêt.

## DOSSIER SPECIAL N° 4

### Le prêt PCE

---

#### SOMMAIRE :

Qu'est-ce que le PCE ?

-

Qui peut en bénéficier ?

-

Que finance le PCE ?

-

Quel type de projet ?

-

Comment en faire la demande ?

-

Les avantages du PCE ?

-

En savoir plus sur le financement bancaire

---

#### SOURCE :

**bpi**france

[www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr)



# Le Club de Gestion

## Nouveau !

- Dans les ZUS (zones urbaines sensibles) ou en Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane, son montant peut être limité à un montant équivalent à celui du PCE,
- Durée : 2 ans minimum,
- Type de financement : crédit à moyen ou long terme, crédit-bail ou location financière,
- Garanties : liées à l'objet financé.

## Intervention en garantie de Bpifrance :

- Le concours bancaire peut bénéficier de la garantie de Bpifrance, celle-ci est déléguée à la banque.
- La banque saisit, dans l'extranet PCE, la demande de PCE, imprime localement les supports de saisie et le contrat, fait signer les contrats au client et les retourne à Bpifrance avec une autorisation de prélèvement.
- Bpifrance décaisse le PCE sur instructions de la banque, puis gère intégralement ce prêt et en assume le risque.



Projet de création d'entreprise, nous vous accompagnons au travers d'une démarche innovante en 9 étapes – Vidéo de présentation : <http://ow.ly/p56ys>



**Jean-François OILLIC**

*Expert-comptable,*

*Fondateur du Club de Gestion*

[Jf.oillic@gmail.com](mailto:Jf.oillic@gmail.com)

## ABONNEMENT :

Vous n'êtes pas abonné aux dossiers du **Club de Gestion**, abonnez-vous gratuitement par mail :

[abonnement@club-gestion.fr](mailto:abonnement@club-gestion.fr)

Pour recevoir tous les dossiers dès leur parution.

## DOSSIER SPECIAL N° 4

### Le prêt PCE

## COMMENTAIRES :

Pour lire les commentaires publiés et commentez cet article à votre tour :

[Cliquez ici](#)

## CONTACTS :

Retrouvez tous les dossiers spéciaux sur [www.club-gestion.fr](http://www.club-gestion.fr) dans la rubrique « Dossiers spéciaux ».

Pour toute information complémentaire sur cet article ou sur le Club de Gestion, contactez-nous par mail :

[contact@club-gestion.fr](mailto:contact@club-gestion.fr)

## Exemple 1

### Besoins

Machines	12 000 €
Véhicule	10 000 €
Loyers d'avance	3 000 €
Trésorerie	5 000 €
	<hr/>
	30 000 €

### Ressources

Apports	7 000 €
Prêt d'honneur	3 000 €
• PCE	6 000 €
Concours bancaire associé	14 000 €
	<hr/>
	30 000 €

## Exemple 2

### Besoins

Achats de fonds de commerce	35 000 €
Frais de démarrage	5 000 €
Besoin en fonds de roulement	5 000 €
	<hr/>
	45 000 €

### Ressources

Apports	10 000 €
Autres prêts	6 000 €
• PCE	7 000 €
Concours bancaire associé	22 000 €
	<hr/>
	45 000 €

# PRÊT À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

OSEO – Document non contractuel – Réf. : 6674-09 – Septembre 2011

**oseo**  
l'entreprise des  
**ENTREPRENEURS**

rendez-vous sur [pce.oseo.fr](http://pce.oseo.fr)

# Prêt à la Création d'Entreprise (PCE)

---

Il s'adresse à toutes les entreprises, en phase de création, quel que soit leur secteur d'activité<sup>1</sup>.

Il complète **un premier concours bancaire égal ou supérieur à 2 ans** (financement de matériel, véhicule...) **d'un montant au moins égal à 2 fois le montant du PCE**<sup>2</sup>. Ce prêt bancaire peut être **garanti jusqu'à 70 %** par OSEO.

Il est obtenu **soit directement auprès de votre banque**, soit avec l'appui d'un réseau d'accompagnement qui vous aide à monter votre dossier (liste des réseaux agréés sur [oseo.fr](http://oseo.fr)).

(1) À l'exclusion des secteurs de l'agriculture, de la promotion immobilière et de l'intermédiation financière.

(2) Dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS), le montant minimum du prêt d'accompagnement est celui du PCE.

## DÉPENSES FINANCIÉES

---

- la trésorerie de départ,
- les investissements immatériels (frais commerciaux, publicité) et les aléas de démarrage.

Sont éligibles tous les projets de création d'entreprise, y compris par rachat de fonds de commerce, à l'intérieur d'un programme n'excédant pas 45 000 euros.

## DES MODALITÉS ET UN MODE DE REMBOURSEMENT ADAPTÉS

---

- **Montant** : compris entre **2 000** et **7 000 euros**.
- **Durée** : 5 ans
- **Remboursement** : ne commence qu'à partir du 6<sup>e</sup> mois. Il s'effectue par 54 échéances mensuelles constantes.
- **Taux** : identique à celui du prêt bancaire<sup>3</sup>.
- **Sans caution personnelle**, ni aucune garantie.

(3) Dans la limite d'un taux plancher égal au taux des emprunts d'État à 5 ans, majoré de 1,7 %.